



Favoriser l'accès à la culture

Cette mission a pour objectif de faciliter l'accès à la lecture et l'appropriation des outils numériques pour tous les publics et notamment pour les personnes qui en sont le plus éloignées.

Basé à LES PENNES-MIRABEAU (13)
À compter du mois de juin 2023
Durée de la mission : 6 à 8 mois
Annonce publiée le 26 avril 2023

OBJECTIF CITOYEN

À travers cette mission, le volontaire ira à la rencontre du public de l'idéothèque, tiers-lieu qui accueillera en son sein une bibliothèque, espace central à la fois par son emplacement et par son ambition qui veut que le développement des pratiques autour de la lecture soit multiplié grâce aux activités qui seront dispensées dans ce lieu. Il participera à l'accueil et à l'accompagnement des visiteurs de ce tiers-lieu.



ACTIONS AU QUOTIDIEN

- Participer à la valorisation des services et de l'offre culturelle de la bibliothèque susceptibles d'intéresser ces publics ;
- Accompagner l'agent de bibliothèque référent pour le portage de documents au lieu de vie des personnes qui ne peuvent se déplacer, prendre part au choix de lecture et les guider dans leurs demandes ;
- Aider les usagers dans leurs recherches et dans l'appropriation des ressources numériques et du site internet de la bibliothèque ;
- Apporter une aide au montage de projets et à la réalisation des actions, plus particulièrement pour les publics empêchés.

MON CONTACT

Nelly SIGNORET BIANCONI
04 91 67 17 83
nelly.signoret@vlpn.com

FORMATIONS

Pendant sa mission, le volontaire bénéficie de la formation certifiante PSC1 pour acquérir les gestes de premiers secours et d'une formation civique et citoyenne (contenu et format variables selon l'organisme d'accueil : conférence, débat...). Ces deux formations doivent obligatoirement être organisées par l'organisme d'accueil et réalisées pendant la période d'engagement en Service Civique.

TUTORAT ET ACCOMPAGNEMENT

Le volontaire sera placé sous le tutorat d'un agent de bibliothèque, présent sur les lieux.

EN PRATIQUE

- 2 volontaires recherchés
- Accessible aux jeunes de 18 ans à 25 ans (jusqu'à 30 ans en situation de handicap)
- 24h à 30h par semaine

MES AVANTAGES

En effectuant un Service Civique vous bénéficiez :

- d'une indemnité de 580€ nets par mois quelle que soit la durée hebdomadaire de la mission ;
- d'une protection sociale : effectuer un Service Civique vous ouvre droit à un régime complet de protection sociale financée par l'État ;
- d'une carte de volontaire : avec la carte Service Civique personnalisée, vous bénéficiez en tant que volontaire d'avantages exclusifs au niveau national et local. Banque, vacances, téléphonie, mutuelle santé, transports... et bien d'autres encore ! Cette carte est valide durant toute la durée de votre mission ;
- d'une valorisation de votre engagement si vous êtes étudiant (dispense de stage ou d'enseignement, attribution(s) de point(s) «bonus»...) : renseignez-vous auprès de votre établissement. Vous pouvez solliciter une période de césure auprès de votre établissement d'enseignement supérieur pour effectuer un Service Civique.

Pour en savoir plus, consultez le site du service civique : www.service-civique.gouv.fr